NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/1042
16 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA RESTITUTION DES BIENS KOWEÏTIENS SAISIS PAR L'IRAQ

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les mesures prises pour faciliter la restitution de tous les biens koweïtiens saisis par l'Iraq. On trouvera dans le résumé joint en annexe au présent document une liste des biens restitués depuis la parution de mon rapport du 2 mars 1994 (S/1994/243).

2. Le Gouvernement koweïtien insiste sur l'importance qu'il attache à la restitution des archives du Bureau de l'Émir, du Premier Ministre, du Cabinet et du Ministère des affaires étrangères. ll a également attiré l'attention sur le fait que des biens privés et des biens militaires, notamment 8 mirage F1, 200 véhicules de transport BMB2, 6 chars M84, 90 véhicules de transport M113, 1 batterie de missiles Hawk, 483 batteries de missiles Strila 3, 206 batteries de missiles Osa et 5 batteries de missiles antiaériens Amon, n'avaient pas été restitués. La liste de ces biens a été communiquée à plusieurs reprises à des représentants du Gouvernement iraquien.

3. M. Raymond Sommereyns, Directeur de la Division de l'Asie occidentale au Département des affaires politiques, est toujours chargé de coordonner la restitution des biens. À ce titre, il est habilité à recevoir, enregistrer et soumettre à l'Iraq les demandes présentées par le Koweït et à faciliter la restitution de tous les biens que l'Iraq déclarait détenir. Les documents de transfert originaux relatifs à tous les biens restitués peuvent être consultés au Département des affaires politiques.

ANNEXE

Résumé des opérations de transfert pendant la période allant du 2 mars 1994 au 15 octobre 1996